



mariage gris titre de séjour

Par **nianiada**, le **22/02/2011 à 18:03**

bonjour, voila je suis mariée à un étranger nous avons atteint les trois ans de vie commune et il a déposer sa demande de 10 ans cepedant j'ai des suspicons qu'a son comportemnt qu'il ne souhaite que les papaiers pour pouvoir me quitter j'ai écrite un courrier en exprimant mes craintes à ce sujet mais il ont dit que il pouvait rien faire je n'ai rien compris il ont meme pas fait l'effort d'étudier ma requet de ne lui accorder un titre d'un an pour voir mais non meme le guichetre à emis un avis défavorable mais rien il ne la pas encore reçu mais ce ne serai tarder je sais je mis pris un peu tard comme on dit l'amour rend aveugle et bien moi je crois que cette humiliation ce préjudice morale qui risque de m'arriver avec un enfant de 3 ans je ne comprends pas pourquoi l'état ne fais rien pour empeche cela qu'il prenne des mesures exemplaire on se marie par amour avec eux et eux ce marie pour les papiers avec nous et la france ne fais rien etr il ose dire que c'est parce qu'il sont parent de français alors qu'il aboandaone ces enfants sans aucun remord je suis outré triste déçu c'est injuste nous n'avons pas merité cela si jamais il s'ent vas et en sahintque j'avais déjà averti la pré"fecture que pouraais je faire pour qu'il ne puisse pas garder les papiers s'il vous plait aidez moi je suis perdu dépassé par ces évènements auquel je ne pourrai faire face seule

Par **Domil**, le **22/02/2011 à 18:09**

pour avoir sa carte de résident, vous avez du attester que la vie commune n'était pas rompue. Fallait pas le faire et rompre la vie commune

Par **Domil**, le **22/02/2011 à 20:09**

Merci de respecter vos lecteurs en écrivant de manière compréhensible, c'est illisible (il y a une chose formidable qui s'appelle la ponctuation)

Par **nianiada**, le **22/02/2011 à 20:21**

desoler meme sans ponctuation c'est lisible trop de probleme pour me faire juger pour une ponctuation je que je veu c'est des solution pas un procès merci

Par **Claralea**, le **22/02/2011** à **23:42**

Oui, mais le problème, vu qu'il est tres difficile de vous lire, vous allez avoir du mal à avoir des reponses

Par **nianiada**, le **23/02/2011** à **10:30**

voila, mon mari a déposé son dossier pour avoir un titre de séjour de 10 ans. j'ai fais un courrier au préfet de rouen en expliquant que j'avais des doutes sur ses intentions et que je pensais qu'il veut juste ses papiers et ensuite me quitter en me laissant avec notre fille de trois ans.

il a dit qu'il pouvait pas s'opposer à ça Maintenant je voulais savoir si jamais il a son titre de séjour,qu'il change de comportement il quitte le domicile ou autre .

Y A T IL UN RECOURS ou une fois qu'il a son titre on peut plus rien faire .

MERCI